

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MUILLE-VILLETTE

SEANCE DU 12 FEVRIER 2021

Date de convocation : 08/02/2021, d'affichage : 08/02/2021,

Conseillers en exercice : 15, présents : 12, votants : 14,

L'an deux mil vingt et un, le 12 février à 20 heures 00 minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie, sous la présidence de Monsieur **SLOSARCZYK** Florian, Maire en exercice,

Etaient présents : tous les conseillers municipaux en exercice, à savoir :

Mesdames et Messieurs **LEMONNIER** Guillaume, **MEUNIER** Adélaïde, **POTIER** Bruno, **SIROT** Isabelle, **SLOSARCZYK** Eric, **SLOSARCZYK** Florian, **TALON** Vanessa, **VANDINI** Christophe, **WARFIELD** Cécile, **BOURBIER** Fabien, **MICHEL** Mathieu, **COCHENNEC** Audrey, formant la majorité des membres en exercice,

Etaient absents excusés : **LESUEUR** Fabrice, **POULLE** Inès,

Etaient absents non excusés : **BERTON** François,

Avaient donné pouvoir : Mme **POULLE** Inès à Mme **SIROT** Isabelle,

M. **LESUEUR** Fabrice à M. **LEMONNIER** Guillaume

M. **MICHEL** Mathieu a été élu secrétaire de séance.

CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT A TEMPS COMPLET POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT D'ACTIVITE :

Le Conseil Municipal,

Après avoir écouté le rapport de Monsieur le Maire,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement d'activité,

Décide, par 11 voix pour dont 1 pouvoir et 3 voix contre dont 1 pouvoir, la création à compter du 1^{er} mars 2021 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement d'activité dans le grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe (cadre C) pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée allant du 1^{er} mars 2021 au 31 mai 2021 inclus.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut se rapportant au 7^{ème} échelon du grade de recrutement d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget de l'année en cours.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE CONTRACTUEL A COMPTER DU 1^{er} JUIN 2021 :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que M. **DEVISMES** Didier a pris sa retraite le 1^{er} février 2021 et qu'il est donc impératif de le remplacer.

Il souhaite, à cet effet, créer un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe contractuel à temps complet à compter du 1^{er} juin 2021 pour une durée hebdomadaire de 35 heures, au 7^{ème} échelon de ce grade.

Le Conseil Municipal, après avoir écouté les propos de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

décide, par 8 voix pour et 6 voix contre dont 2 pouvoirs, de créer un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe contractuel à temps complet (35 heures hebdomadaires) avec une rémunération qui sera calculée par référence à l'indice brut se rapportant au 7^{ème} échelon du grade de recrutement d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, à compter du 1^{er} juin 2021.

PARC EOLIEN MSE LA TOMBELLE, COMMUNE DE GUISCARD :

Monsieur le Maire fait savoir que par arrêté préfectoral de la Préfète de l'Oise, il a été prescrit une enquête publique environnementale complémentaire du 06 janvier 2021 au 20 janvier 2021 inclus sur le projet de la société Engie Green France dénommé « PARC EOLIEN MSE LA TOMBELLE » sur le territoire de la commune de Guiscard.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du dossier et considérant qu'à défaut de réponse avant le 03 février 2021, l'avis de l'assemblée sera considéré comme favorable,

Prend bonne note de ce dossier à l'unanimité des membres présents.